

“ Monsieur Louis, ” dit le notaire, “ vous êtes légataire universel : je connais le testament. Mais il contient certaines clauses qui doivent être exécutées aujourd’hui même. Elles sont bizarres, je dois vous l’avouer ; mais votre devoir est de les accomplir. Mon respectable ami Lebert avait quelque chose d’exalté, de singulier Enfin, vous le savez, tous les grands musiciens sont un peu fous. — Je vous demande bien pardon de m’exprimer ainsi. ”

“ Je vous pardonne d’autant plus aisément, monsieur, ” dit Louis en souriant faiblement, “ que vous êtes bon musicien vous-même. Je ferai, du reste, ce que vous me direz. ”

“ J’ai amené des témoins, ” dit le notaire : “ Nous allons tout de suite ouvrir le testament. ”

Après les dispositions qui assuraient à Louis la fortune entière du musicien, léguaient au fidèle Jean une rente viagère, et spécifiaient différents legs pieux et charitables, André Lebert avait ajouté ces mots :

“ Je prie mon fils adoptif Louis, et, au besoin, je lui ordonne, d’aller, le jour même de ma mort, au parloir des religieuses carmélites de la rue Saint-Jacques, et d’y demander la mère Angélique de Sainte-Cécile. Dès qu’il sera en sa présence, il lui jouera, sur mon violon de Crémone, ma dernière sonate, celle qu’il connaît seul, et, quand il aura fini, il me recommandera aux prières de la révérende mère. ”

“ Si Louis ne veut pas ou ne peut pas remplir cette condition, j’ordonne que mon violon de Crémone et tous mes manuscrits soient brûlés dans les vingt-quatre heures qui suivront ma mort. ”

“ Si Louis m’obéit, tous ces objets lui appartiendront, et la bénédiction de son vieux maître y demeurera attachée. ”

“ Assurément, ” dit Louis, “ quand même je ne serais pas menacé de perdre une partie si précieuse, la plus précieuse même, à mes yeux, de l’héritage, j’obéirais, par respect pour mon cher maître. — Mais, que va penser cette religieuse ? Je ne la connais pas. Jamais M. Lebert ne m’a parlé d’elle. ”

“ Peu importe ! ” dit le notaire. “ A deux heures je viendrai vous chercher pour aller au Carmel. D’ici là je ferai demander une audience à madame la supérieure. ”

En attendant l’heure, Louis et Jean s’occupèrent à ensevelir le mort. Pour la première fois Louis vit de près le médaillon fermé que M. Lebert portait toujours sur lui. Il n’osa l’ouvrir ; mais Jean, moins scrupuleux, fit jouer le ressort, et lui dit :

“ Regardez cette figure d’ange. ”

Louis y jeta un coup d’œil, et fut tenté de garder ce portrait.

“ Jean, ” dit-il, “ M. Lebert vous a-t-il quelquefois parlé de ce médaillon ? ”

“ Oui, ” dit le vieillard, “ il m’a dit, il n’y a pas huit jours, qu’il voulait l’emporter dans la tombe. ”

“ Nous lui obéirons, ” dit Louis. Il referma le médaillon, et se mit en prières.